

AVIS AUX CHEFS DE SERVICE D'INCENDIE LES DANGERS DE L'HIVER

Le 01 mars 2011

Comme vous le savez tous, une grande quantité de neige s'est accumulée en peu de temps cet hiver. La présente vise à vous rappeler que **nous avons tous la responsabilité** d'informer les propriétaires d'immeubles des dangers associés à l'accumulation excessive de neige et de glace. Voici une brève liste des lieux à surveiller dans nos collectivités :

Il faut déneiger tout ce qui suit :

- Sorties;
- Bornes d'incendie;
- Raccords-pompiers de réseaux de canalisations d'incendie
- Robinets avec colonne de manœuvre.

Il faut surveiller l'accumulation de neige et de glace aux endroits suivants :

- Écoles;
- Garderies;
- Foyers de soins;
- Foyer de soins spéciaux;
- Arénas;
- Églises;
- Centres commerciaux;
- Cinémas;
- Bars;
- Autres lieux de rassemblement.

Vous êtes les experts. Veuillez donc prendre le temps de visiter ces établissements en vue d'assurer la sécurité de votre collectivité. Il faut surveiller l'accumulation de neige et de glace non seulement pour assurer l'intégrité structurale des bâtiments, mais aussi pour empêcher la perte de vies en cas d'incendie. Au cours d'un long hiver, les gens deviennent de moins en moins vigilants et une tragédie peut se produire n'importe quand.

SOYEZ EN SÉCURITÉ, SOYEZ PRÉPARÉ!

NOUS NE SOMMES QU'EN FÉVRIER, MAIS QUATRE DÉCÈS SONT DÉJÀ ATTRIBUABLES À DES
INCENDIES CETTE ANNÉE!
ESSAYONS DE CHANGER LES CHOSES ET DE STOPPER LES INCENDIES.

